Nations Unies S/PV.6830

Conseil de sécurité

Provisoire



Soixante-septième année

6830e séance

Mardi 11 septembre 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. Wittig	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Sun Xiaobo
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Ragutahalli
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation au Libéria

Vingt-quatrième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2012/641)

12-50364 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Vingt-quatrième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies auLibéria(S/2012/641)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante du Libéria à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M[me] Karin Landgren, Représentante spéciale du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies au Libéria, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Staffan Tillander, Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et représentant de la Suède, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/641, qui contient le vingt-quatrième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

Je donne maintenant la parole à M[me] Landgren.

M[me] Landgren (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général dont est saisi le Conseil (S/2012/641) continue de refléter l'accent particulier mis cette année sur l'évolution de l'engagement de l'ONU au Libéria. Depuis 2003, le Libéria, qui était un État déliquescent , s'est transformé en un État ayant considérablement progressé sur la voie de la démocratie et de la paix durable. Le pays a accompli des progrès remarquables dans la reconstruction institutionnelle, le relèvement économique et la consolidation de ses processus démocratiques. Les élections présidentielle et législatives de 2011 ont montré la capacité du pays à gérer un événement complexe du point de vue politique et logistique. Par la suite, la formation pacifique d'un nouveau gouvernement a été le gage d'une a stabilité accrue dans le pays.

Le Libéria étant sur le point de devenir un véritable cas exemplaire de réussite, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) doit maintenir un équilibre précaire, puisqu'elle doit saluer les réussites et réduire son appui tout en continuant d'accompagner le Libéria dans les domaines qui sont d'une importance primordiale pour l'instauration d'une paix durable. L'ONU continue de fournir un appui conséquent au Libéria dans le domaine de la sécurité. Toutefois, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, les mesures de sécurité ne suffiront pas à elles seules à instaurer une stabilité durable. Le renforcement du secteur de la sécurité nationale doit aller de pair avec la réconciliation nationale et les changements structurels visant à éliminer les causes profondes du conflit passé. La réalisation de cet objectif exigera cependant un engagement politique et l'apport de ressources financières.

Au cours de la visite qu'il a effectuée dans le pays en mai, le Conseil a pu se rendre compte sur place du potentiel du Libéria et des défis qui restent à relever. Le Gouvernement est déterminé à assumer les responsabilités en matière de sécurité qui relèvent actuellement de la Mission. Suite à un atelier sur la transition organisé récemment par le Gouvernement et la MINUL, nous avons réadapté nos structures conjointes de planification et nous sommes en train de procéder à un examen des liens qui existent entre ces structures, les mécanismes de coordination des donateurs et les cadres de développement du Libéria en vue d'une plus grande cohérence. Nous avons conçu une feuille de route sous forme de graphique illustrant comment le secteur de la sécurité libérien sera sollicité à chaque étape, pour donner au Gouvernement le temps nécessaire de se préparer sur le plan de la sécurité.

Il sera essentiel de remédier à l'insuffisance des moyens dans le secteur de la sécurité pour assurer une transition réussie et bien gérée. Comme la mission d'évaluation technique l'a indiqué, les organismes de sécurité nationaux ne sont pas encore en mesure de garantir la stabilité du pays sans l'appui de la MINUL. La mission d'évaluation technique a également attiré l'attention sur d'autres domaines sur lesquels il convient de se concentrer.

Au cours de notre dernier atelier, nous nous sommes penchés en premier lieu sur la meilleure façon de remédier à l'insuffisance des moyens. Les partenaires internationaux du Libéria - dont l'Ambassadeur Tillander, Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix - ont participé activement aux débats. Avec un budget annuel qui ne cesse d'augmenter – 672 millions de dollars pour 2012-2013, ce qui représente une hausse de près de 25 % par rapport à l'année dernière –, le Libéria parvient de plus en plus à financer le secteur de la sécurité à partir de ses ressources nationales. Toutefois, le pays est confronté à un conflit de priorités. Un examen des dépenses publiques

du secteur de la sécurité au Libéria, mené récemment par la MINUL et la Banque mondiale, a conclu qu'il faudra attendre six ou sept ans pour que le Libéria puisse assumer seul ces coûts. Dans l'entre-temps, l'appui des donateurs sera essentiel.

La Police nationale du Libéria a fait des progrès. Elle a récemment doublé sa capacité d'accueil à l'École de police et a déployé des effectifs à la frontière avec la Côte d'Ivoire en juin, aux côtés des Forces armées du Libéria. Toutefois, compte tenu des responsabilités assez importantes que la police devra assumer suite au transfert des attributions de la MINUL, il faudra également s'attacher à améliorer le professionnalisme des effectifs de la police et à renforcer ses capacités logistiques. En outre, il faudra également augmenter les ressources allouées à la police pour couvrir les dépenses récurrentes. Après l'atelier sur la transition, le Gouvernement a pu identifier des ressources supplémentaires destinées à la police, qui représenteraient une augmentation de 26 % par rapport à l'an dernier. Néanmoins, la baisse des ressources allouées à l'École de police est particulièrement préoccupante, à un moment où il est impératif d'intensifier le recrutement et les activités de formation de la Police nationale.

L'Unité d'appui et le Groupe d'intervention d'urgence – unités spécialisées de répression d'émeutes et d'intervention rapide – joueront un rôle de premier plan pour faire face aux incidents de sécurité au fur et à mesure que les effectifs de la MINUL seront réduits. Il convient d'augmenter les effectifs de l'Unité d'appui de 25 % au moins pour les porter à 1 000, tout en s'attachant à maintenir leur qualité et leur professionnalisme.

Compte tenu de la porosité des frontières libériennes et des problèmes politiques et de sécurité qui se posent au sein de l'Union du fleuve Mano, l'appui au Gouvernement pour la mise en place d'un service d'immigration efficace et professionnel constitue une priorité absolue. La police des Nations Unies va constituer une unité spécialisée chargée de collaborer avec le Gouvernement pour l'élaboration du plan stratégique du Bureau de l'immigration et de la naturalisation. Ce plan permettra au Bureau de mieux définir ses fonctions et de rationaliser sa structure. La vérification des antécédents du personnel recruté par le Bureau est également un élément important de ces réformes.

Le renforcement des moyens du secteur de la sécurité doit être bien encadré. Le professionnalisme de la police est tout aussi important que ses effectifs. La stratégie de sécurité nationale du Libéria ainsi que la détermination à appliquer la loi sur la sécurité promulguée l'année dernière peuvent s'avérer utiles pour la réalisation de cet objectif. Après l'établissement, le mois dernier, d'une commission nationale sur les armes légères, une nouvelle loi régissant la police, une commission s'occupant des plaintes civiles et une loi sur le contrôle des armes à feu font partie des efforts en cours pour l'édification d'un secteur de la sécurité qui fonctionne comme il faut.

Le renforcement des capacités et de la réglementation du secteur de la sécurité devra s'accompagner du renforcement du système judiciaire pour que le public ait confiance en la capacité de l'État à protéger et à rendre justice. Le programme conjoint pour la justice et la sécurité, adopté en décembre 2011 par toutes les parties prenantes en matière d'état de droit, tient compte des priorités nationales de manière cohérente et servira de guide pour le développement de ce secteur au cours des trois prochaines années. Ce programme prévoit la mise en place de cinq pôles pour la justice et la sécurité, dont le premier est sur le point d'être achevé avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. Ces pôles permettront de décentraliser les services de justice et de sécurité, qui ont été traditionnellement centralisés à Monrovia, et de les rapprocher des populations rurales.

La réforme constitutionnelle et la réconciliation nationale ont été identifiées comme des éléments essentiels de la consolidation de la paix au Libéria. En août, le Président a nommé un comité d'examen constitutionnel composé de cinq membres provenant de divers horizons politiques, ethniques et religieux. Les attributions de ce comité ne sont pas encore rendues publiques. Par ailleurs, un groupe appelé le Forum consultatif politique, qui rassemble les principaux partis politiques, y compris le parti au pouvoir, et les groupes de la société civile, a proposé une initiative de réforme constitutionnelle. La Commission pour la réforme du droit et la Commission pour la gouvernance participent également à ce débat, et l'Ordre des avocats du Libéria a récemment formulé des recommandations à cet égard.

Les opinions divergent quant à savoir si le Libéria doit procéder à une réforme constitutionnelle globale ou simplement amender certaines dispositions de la Constitution. Tout amendement de la Constitution doit être approuvé par référendum, ce qui implique une forte sensibilisation du public. Un processus véritablement inclusif et consultatif est l'une des solutions pour remédier aux déséquilibres et injustices structurels qui continuent de compromettre la stabilité du pays.

Comme le souligne le rapport spécial du Secrétaire général publié en avril (S/2012/230), la Constitution actuelle prévoit un système de gouvernance fortement centralisé. Des réformes ouvriraient la voie à plus de décentralisation et

permettraient à tous les Libériens d'avoir accès aux différents services de façon fiable et de participer davantage à la vie politique. De toute évidence, ces réformes sont un facteur important de réconciliation nationale.

Un projet de la feuille de route pour la réconciliation nationale est en cours d'examen et devrait être publié en octobre. Cette feuille de route, dont l'élaboration a été coordonnée par le Ministère de l'intérieur, tient compte des principales recommandations de la Commission Vérité et Réconciliation, notamment sur le dispositif Palava Hut (hutte des palabres), qui permet aux auteurs d'exactions de demander pardon à la communauté. Les autres recommandations de la Commission, notamment celles relatives à l'impunité, n'ont pas été prises en compte dans le projet de feuille de route. Au fur et à mesure que ce processus avance, les Nations Unies doivent encourager des consultations et des débats publics et inclusifs, permettant à tous les Libériens de comprendre qu'ils participent à ce processus de réconciliation nationale. L'ONU souhaite également que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme soit plus dynamique. La MINUL est prête à apporter son appui à cette fin.

Le Gouvernement libérien a poursuivi ses efforts visant à atténuer les risques de sécurité le long de sa frontière avec la Côte d'Ivoire. Les deux Gouvernements et les deux missions se sont réunis en juin pour discuter des moyens de renforcer la sécurité à la frontière et la protection des civils. Suite à cette réunion, le Libéria a lancé l'opération Restore Hope, à laquelle participent les Forces armées du Libéria, le Groupe d'intervention rapide et le Bureau de l'immigration. Il s'agit du premier déploiement important des Forces armées du Libéria. Cette opération est menée dans les zones frontalières avec un appui limité et circonscrit de la MINUL. Le Gouvernement a pris des mesures supplémentaires, y compris la fermeture de la frontière, en faisant quelques exceptions pour des raisons humanitaires.

Depuis longtemps, la Mission et le Gouvernement reçoivent des informations, y compris par le biais des rapports du Groupe d'experts, faisant état de l'entraînement et du recrutement des groupes armés sur le territoire libérien, certaines de ces informations indiquent que les Ivoiriens qui se trouvent dans des camps de réfugiés au Libéria participeraient à ces activités. Il convient d'élaborer une stratégie nationale globale pour régler la question des mercenaires et des combattants étrangers. Lorsque j'ai visité le camp de réfugié « Prime Timber Production (PTP) » dans le comté de Grand Gedeh le mois dernier, les représentants des réfugiés et les autorités locales ont appelé à un renforcement de la sécurité du camp. Plusieurs des mesures convenues n'ont pas encore été mises en œuvre, y compris la présence d'agents non armés de la Police nationale dans les camps et un tri efficace des demandeurs d'asile qui arrivent dans le camp par la Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés.

La MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont renforcé leur coopération en ce qui concerne les questions frontalières. Les deux missions demeurent déterminées à coopérer avec les deux Gouvernements en vue, tel que le Conseil l'a demandé dans la résolution 2062 (2012), de l'élaboration et de l'exécution d'une stratégie commune concernant la frontière prévoyant non seulement des mesures de sécurité, mais également des éléments à plus long terme relatifs à la réconciliation, la justice et l'emploi.

Depuis juin, les deux missions ont effectué des patrouilles parallèles et ont tenu cinq réunions dans le cadre d'une opération Mayo revitalisée, qui prévoit la participation des civils à des réunions conjointes sur les frontières pour renforcer la confiance et tirer parti des liens solides qui existent entre les communautés des deux côtés de la frontière. Les gouvernements hôtes ont autorisé respectivement la MINUL et l'ONUCI à mener des opérations transfrontalières et des missions de reconnaissance aériennes, ce qui peut également avoir un effet dissuasif face à des menaces identifiées. Nous sommes également en train de mettre en place une ligne de communication directe entre les commandants de secteur pour qu'ils puissent partager des informations sur le terrain le plus rapidement possible.

La MINUL est en mesure de commencer la transition grâce aux progrès réalisés par le Libéria depuis 2003. La Mission représente près d'une décennie d'investissements importants de la part de la communauté internationale. Ces investissements ont produit de beaux dividendes, donnant aux Libériens un temps et un espace exempts de guerre. Cela a permis la tenue de deux élections démocratiques et le lancement d'une réforme nationale à grande échelle. Le Libéria devient une nation en paix avec elle-même et avec son passé, une nation en mesure d'utiliser son vaste potentiel économique pour améliorer la qualité de vie que sa population attend.

Dans le contexte d'une transition menée avec soin, les appels lancés par le Conseil en faveur d'une approche cohérente en matière de maintien et de consolidation de la paix revêtent une importance particulière. Tandis que la MINUL s'attache, avec le Gouvernement et les partenaires, à tracer une voie d'une importance critique vers une stratégie de sortie, la stabilité du Libéria doit demeurer prioritaire.

J'attends avec impatience de travailler en étroite coopération avec tous les Libériens et avec le Conseil pour aider à la poursuite de l'évolution pacifique du Libéria. Je remercie tous les partenaires libériens de la MINUL de m'avoir réservé un accueil chaleureux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M[me] Landgren pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Tillander.

M. Tillander (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à participer aux délibérations du Conseil sur le Libéria. Je suis heureux d'être ici aux côtés de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M[me] Karin Landgren. J'apprécie tout l'appui que la Représentante spéciale et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ont accordé à mon travail. Je vous remercie également, Monsieur le Président, des conseils que vous avez prodigués pour l'exposé d'aujourd'hui. Mes remarques porteront sur trois questions – le programme politique, la transition de la MINUL et la Police nationale du Libéria – et plus particulièrement sur la façon dont la Commission de consolidation de la paix fonctionnera par rapport à ces questions.

Premièrement, pour faire avancer le programme politique, il faut qu'une réconciliation nationale cohérente et inclusive soit au cœur du processus de paix. C'est là une priorité centrale de la consolidation de la paix figurant dans la Déclaration d'engagements réciproques, qui est le pacte conclu entre la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement libérien. Une partie de ce processus exige une amélioration des relations entre l'État et la société, entre les communautés et les individus. À cette fin, il faudra reformuler le narratif historique du Libéria, en reconnaissant notamment les persécutions, la discrimination et la marginalisation du passé. La réconciliation est également liée aux processus d'examen constitutionnel, de décentralisation et de réforme électorale. Toutes ces parties sont indispensables au processus plus vaste de consolidation de la paix au Libéria. Ce sont des changements transformatifs; un facteur crucial de succès sera le caractère inclusif de ces processus.

L'un des principaux défis posés à ce jour au processus de réconciliation a été d'assurer l'adoption d'une approche globale et coordonnée. Depuis l'année dernière, la Commission de consolidation de la paix exhortait les acteurs nationaux à mettre en place une feuille de route sur la réconciliation. Cette feuille de route est désormais en place. Le processus de validation a été lancé et, s'il est inclusif, il générera l'appropriation nationale de ladite feuille de route.

Dans le courant du mois, la Commission de consolidation de la paix entamera une discussion avec le Ministre des affaires intérieures, M. Nelson, qui est chargé de coordonner les processus de réconciliation et de décentralisation. J'ambitionne de tenir la formation de la Commission de consolidation de la paix informée et engagée dans un dialogue périodique. Il est essentiel de maintenir la volonté politique. À cet égard, la Déclaration d'engagements réciproques est un bon outil de responsabilisation.

Des ressources financières sont également nécessaires, en plus de l'allocation de 5 millions de dollars accordée par le Gouvernement libérien. Nous avons une responsabilité en la matière. C'est la Commission de consolidation de la paix qui a encouragé l'élaboration de la feuille de route; il nous faut désormais examiner les moyens d'en appuyer la mise en œuvre, tant financièrement qu'avec les ressources en nature qui pourraient s'avérer nécessaires.

Une société civile dynamique est une source importante d'engagement civique et jouera également un rôle vital dans l'appropriation nationale de la réconciliation. Mais au Libéria, ces acteurs sont limités par le manque de capacités. Nous devons trouver les moyens d'encourager leur travail et de renforcer la société civile, y compris en renforçant leurs capacités fondamentales. La Commission de consolidation de la paix continuera de s'intéresser à cette question et je continuerai de rencontrer des représentants de la société civile au cours de mes visites.

La Commission de consolidation de la paix œuvrera en étroite coopération avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour garantir que nos efforts soient compatibles avec ceux de l'ONU. Avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUL a un rôle vital à jouer dans la réconciliation. La Commission de consolidation de la paix appuie sans réserve la proposition que cela soit inclus dans le mandat de la MINUL.

Mon deuxième point porte sur l'appui accordé par la Commission de consolidation de la paix à la MINUL et au Gouvernement libérien dans la préparation de la transition. Dans ce contexte, le renforcement de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité sont cruciaux. Ce sont également des priorités de la Commission de consolidation de la paix. S'il y a eu des progrès, il existe encore cependant des déficits de capacité considérables pour ce qui est des agents de la justice et de la sécurité, notamment la Police nationale. Il faut également établir de solides mécanismes de contrôle et de responsabilisation.

Dans le cadre de la Déclaration d'engagements réciproques, le Gouvernement libérien est déterminé à

augmenter le budget de la justice et de la sécurité. La Commission de consolidation de la paix continuera de suivre la situation dans le cadre de notre dialogue continu sur ces engagements. Nous profiterons également de l'examen des dépenses publiques mené à bien par la Banque mondiale et l'ONU. Cet examen prodigue des conseils sur les coûts que le Gouvernement devra assumer et sur la façon d'incorporer progressivement les coûts de la transition dans le budget national. Dans le courant de cette semaine, j'aurai l'occasion de discuter du suivi de cet examen avec la Banque mondiale, ainsi que du financement destiné aux priorités critiques de la consolidation de la paix dans le cadre de l'assistance internationale pour le développement.

Cet examen révèle également qu'il existe un déficit de financement considérable pour plusieurs des années à venir. Au fur et à mesure que la transition progresse, la communauté internationale devra intensifier ses efforts en faveur d'une transition sans heurt. Le message doit être que l'ONU, les institutions financières internationales et les partenaires bilatéraux poursuivront leur coopération et leurs efforts en faveur du Libéria. J'ai été informé que l'équipe de pays des Nations Unies intensifiera ses efforts au cours du prochain cycle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la consolidation de la paix. L'UNICEF ajoutera des ressources supplémentaires à son programme de pays. J'encourage les autres organismes des Nations Unies à faire de même. En ma qualité de Président, je coopèrerai avec les membres de la formation pour renforcer nos efforts.

La mobilisation des ressources dépend en grande partie d'une approche coordonnée axée sur les priorités du Gouvernement. Le Conseil de justice et de sécurité et son plan annuel fournissent une base globale et coordonnée, qui est également alignée sur le travail de la Commission de consolidation de la paix, du Programme de consolidation de la paix au Libéria et de la Déclaration d'engagements réciproques. Mais il faut encore s'efforcer d'améliorer le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité. Les partenaires bilatéraux travaillent actuellement à cet objectif en étroite coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Il est envisagé de mettre en place un système similaire pour appuyer les activités de réconciliation, lequel système doit fonctionner sans accrocs et sans délais.

L'ouverture de pôles régionaux pour la justice et la sécurité est un projet clé qui est déjà en cours. Ces pôles devraient faciliter l'établissement d'une présence effective et responsable de l'État dans tout le pays. Cela permettra également de combler les fossés et d'éviter toute apparence de vide. Mais les retards pris dans la construction du premier pôle ont soulevé des questions valides quand à sa viabilité. La meilleure réponse, c'est une action sur le terrain, à savoir la finalisation de ce pôle et la manifestation de son impact. Tandis que nous commençons à évaluer l'impact sur les communautés avoisinantes, si la sécurité est renforcée et l'accès à la justice accrue, la Commission de consolidation de la paix aura des arguments persuasifs pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'établissement des prochains pôles.

Plusieurs leçons ont déjà été identifiées. Le système des Nations Unies doit être en mesure de mieux coordonner ses efforts avec le Gouvernement. Les délais doivent être respectés. La conception des pôles doit s'adapter aux circonstances de chaque région. Si les enseignements tirés sont effectivement appliqués, il devrait être possible d'achever les quatre prochains pôles dans des délais précis. La Commission de consolidation de la paix continuera de suivre la construction des pôles et, si nécessaire, de signaler les problèmes.

Enfin, mon troisième point porte sur l'appui de la Commission de consolidation de la paix au renforcement des capacités de la Police nationale du Libéria. J'ai déjà évoqué certains aspects de cette question, mais je voudrais ajouter ce qui suit.

À la suite d'une demande faite en mai par la Présidente du Libéria, la Commission de consolidation de la paix a facilité les consultations sur les moyens de renforcer et de coordonner l'appui à la formation de la Police nationale. L'issue de ces consultations a été que l'accent devrait continuer d'être mis sur le contrôle gouvernemental, sur la base des réalisations de la MINUL et de son rôle global. Mais il est clair également que, pour garantir une transition en douceur, nous devons examiner les modalités d'une coopération plus étroite entre la MINUL, les partenaires bilatéraux et l'équipe de pays en vue d'améliorer la qualité et les effectifs de la Police nationale du Libéria.

La Commission de consolidation de la paix continuera d'encourager les partenaires à participer, à renforcer leur appui et à améliorer la coordination, notamment en intensifiant leur rôle dans les efforts de coordination et en assumant un rôle moteur dans des domaines donnés. La Commission de consolidation de la paix examinera la façon dont elle peut contribuer à élaborer des approches créatives en vue de déployer des agents hautement qualifiés à des postes professionnels spécifiques; cette question avait été soulevée par la Représentante spéciale du Secrétaire général lors de l'exposé des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police le 6 septembre.

La Commission de consolidation de la paix est en train de parachever une stratégie de mobilisation des ressources et un plan de travail correspondant. Nous travaillerons en étroite coopération avec le Gouvernement et la MINUL. L'objectif est d'aider le Gouvernement libérien et d'appuyer ses efforts en matière de mobilisation des ressources. Une priorité consistera à examiner la façon de faire fond sur les investissements du Fonds pour la consolidation de la paix et sur son rôle de catalyseur. Il existe un grand potentiel et de bons exemples, comme par exemple l'appui accordé par l'Australie au programme d'autonomisation des jeunes financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et l'appui des partenaires au travail de l'ONU – également financé par le Fonds - en matière d'établissements humains et de règlement des conflits fonciers.

Dans le courant du mois, nous rencontrerons le Ministre des finances, M. Konneh, et d'autres homologues clés de la Commission de consolidation de la paix, qui informeront la Commission des progrès réalisés par le Gouvernement relativement à ses engagements. Comme cela a déjà été signalé, la Déclaration d'engagements réciproques est un précieux outil de responsabilisation, tant pour le Gouvernement que pour les membres de la formation.

Nous continuerons d'en utiliser pleinement le potentiel, et nous tiendrons le Conseil informé des conclusions de notre second examen.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir permis à la Commission de partager ses vues. Nous demeurons à la disposition du Conseil pour répondre à d'éventuelles questions, maintenant comme à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Tillander de son exposé.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Libéria.

Mme Kamara (Libéria) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissante qu'il me soit donné l'occasion de participer à cette séance d'information alors que le Conseil se prépare à examiner le vingt-quatrième rapport périodique du Secrétaire général (S/2012/641) sur les activités de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL).

Aussi routiniers que puissent paraître ces rapports, chacun est une invitation à la réflexion et au renouvellement des engagements, d'autant plus qu'ils sont généralement liés aux décisions relatives à la prorogation des mandats. J'espère qu'à cette occasion, le consensus sera facilité par le fait que le Conseil a approuvé, en avril dernier, un plan de transition par phases qui devra mener à la reconfiguration de la présence de la MINUL d'ici à juin 2015.

À cet égard, je tiens à exprimer la vive reconnaissance de mon gouvernement pour l'appui indéfectible que fournit le Conseil au Libéria et pour la décision que nous espérons le voir prendre en vue de poursuivre notre partenariat avec l'ONU par le biais de la MINUL.

Je souhaite faire écho aux souhaits de bienvenue adressés à la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Karin Landgren, qu'elle a déjà reçus de la part de ma Présidente et d'autres représentants du Gouvernement libérien à Monrovia. Mes collègues de la Mission permanente du Libéria et moi-même attendons avec intérêt de collaborer avec elle dans le cadre de sa mission difficile, que nous espérons toutefois enrichissante.

Je remercie Mme Landgren de son exposé très instructif et perspicace sur la situation au Libéria, dans lequel elle met en relief les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis et les problèmes qui demeurent, et dont nous approuvons pleinement tous les éléments. Nous sommes certains que sa riche expérience professionnelle lui permettra de s'acquitter de ses fonctions avec une grande efficacité.

Je tiens également à saluer la compétence de M. Moustapha Soumaré, qui a mené la barque de la MINUL ces six derniers mois et mérite nos félicitations. Dans son exposé , le Président de la formation Libéria, M. Tillander, a également montré les avantages que présente la collobaration du Libéria avec la Commission de consolidation de la paix. Les deux exposés démontrent la complémentarité et les effets bénéfiques mutuels de ces deux composantes du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Il va sans dire que la Commission contribue au renforcement des capacités, à la promotion de la décentralisation et à l'appui fourni aux initiatives de réconciliation nationale. Rassembler ces deux composantes dans le cadre d'un tel exposé ne peut que bénéficier considérablement aux travaux du Conseil. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je n'ai pas l'intention de les répéter, mais simplement de mettre l'accent sur quelques points.

Le premier point est que la sécurité le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire est une préoccupation majeure pour mon gouvernement. Cette situation inquiétante exige une attention étroite et un niveau de vigilance élevé, car elle présente des risques potentiels pour la sécurité nationale et régionale. Le déploiement de forces civiles et militaires dans les zones frontalières pour des périodes prolongées grève des ressources gouvernementales déjà rares. Notre capacité à honorer nos obligations envers

les réfugiés dans les camps est mis à rude épreuve Cela a été mentionné par la Représentante spéciale. Lors d'une visite au siège de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à Abuja vendredi dernier, la Présidente du Libéria, S. E. M[me] Ellen Johnson-Sirleaf, a souligné la gravité de la situation et mis en garde contre la possibilité qu'elle submerge les services de sécurité libériens naissants, ce qui aurait des répercussions des deux côtés de la frontière. Tout en félicitant la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire des mesures qu'elles prennent pour aider les forces nationales à gérer la situation, nous soulignons qu'il est impératif de maintenir la coopération et la collaboration entre les forces nationales et internationales des deux côtés de la frontière.

Deuxièmement, je réaffirme que mon gouvernement a l'intention d'honorer les engagements qu'il a pris, que ce soit dans la déclaration d'engagements réciproques signée avec la Commission ou dans d'autres instruments et plans adoptés conjointement avec la MINUL en vue de répondre à des priorités définies. Le Gouvernement a souscrit à certains principes de gouvernance dans le cadre de sa politique nationale et s'est associé avec des pays ayant des convictions similaires au sein du Groupe g7+. Nous cherchons à promouvoir la justice, la sécurité, la participation populaire de notre peuple ainsi que la gestion et l'utilisation efficaces de nos ressources naturelles à son avantage. La lenteur relative des progrès dans certains domaines, que nous reconnaissons, ne reflète pas un défaut de volonté politique, mais plutôt un manque de moyens, notamment s'agissant des capacités et des ressources financières disponibles. Elles sont au bout du compte les facteurs qui déterminent la répartition d'un petit budget qui doit répondre à d'immenses besoins. J'affirme que le Gouvernement est très soucieux d'accélérer les progrès pour parvenir à un niveau qui nous permettra de répondre aux attentes de nos amis au sein de la communauté internationale ainsi qu'aux aspirations du peuple libérien.

Le troisième point sur lequel je souhaite mettre l'accent concerne le rapport du Secrétaire général sur la MINUL en date du 15 août, qui est la base de nos délibérations aujourd'hui. Nous apprécions l'effort consenti pour présenter un bilan équilibré des événements, qui est généralement le propre de ces rapports. Cependant, j'ai reçu l'instruction d'exprimer la déception de mon gouvernement concernant le fait que certaines assertions n'atteignent pas le niveau d'exactitude attendu. Dans l'optique des consultations, j'ai pris la liberté de partager avec les membres du Conseil – je ne sais pas s'ils les ont reçus – les commentaires de mon gouvernement sur le rapport, qui ont été communiqués à M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint et Chef du Département des opérations de maintien de la paix.

Nous estimons que la relation relativement ouverte et constructive qu'entretiennent mon gouvernement et la MINUL depuis de nombreuses années doit permettre de débattre de certains de ces projets de document, sans réserver de droit de veto au Gouvernement mais en facilitant une démarche commune en vue de contrôler et de vérifier des assertions pouvant être rendues publiques. Les rapports aident la communauté internationale à former son opinion à propos du Libéria, notamment les partenaires qui pourraient investir, et peuvent l'influencer. En dépit de la culture et des pratiques de l'ONU, qui pourraient interdire à priori le partage de ces projets de document, il serait prudent de mettre en place un arrangement pour éviter ce type d'intervention. Lorsqu'elle publie ses évaluations, nous encourageons respectueusement l'ONU à observer le principe consistant à ne pas nuire afin de ne pas approfondir par inadvertance les fractures de notre société, dont un grand nombre demeurent des sources de conflit.

L'engagement de l'ONU au Libéria, sous tous ses aspects, demeure essentiel à la stabilité et à la progression du pays. La nature et la forme de cet engagement vont inévitablement changer, mais nous sommes prêts à procéder à une transition sans heurt et ordonnée en fonction des conditions sur le terrain. C'est pourquoi mon gouvernement a approuvé les recommandations de la mission d'évaluation technique, qui figurent dans le rapport d'avril (S/2012/230). Nous avons constaté que l'équipe de pays des Nations Unies est déjà en train de redéfinir ses programmes dépendant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2013-2017 et de synchroniser ses activités avec le plan de retrait de la MINUL. Lundi, nous avons participé à la présentation du projet de programme de pays pour le Libéria du Programme des Nations Unies pour le développement, qui couvre la même période de quatre ans.

Tous les éléments auxquels j'ai fait référence sont des indicateurs d'un partenariat à long terme. Le Libéria apprécie la précieuse contribution du Conseil de sécurité à ce partenariat et au maintien de conditions propices à la mise en œuvre d'activités visant à améliorer le bien-être du peuple libérien. Nous sommes également reconnaissants à nos partenaires bilatéraux, dont un grand nombre sont représentés autour de cette table, de leur appui. Nous espérons qu'ils maintiendront leur engagement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 40.